



Charte de l'appel à projets Santé 2022

MÉCÉNAT

Dans le prolongement naturel de leur métier d'assureur et en complément de leurs actions historiques de mécénat en faveur de la solidarité, de l'environnement et des territoires, **les Mutuelles AXA s'engagent aujourd'hui dans un mécénat scientifique et médical ambitieux au niveau national.**

Parce que nous agissons pour le progrès humain, nous voulons **soutenir des programmes qui permettront des avancées significatives en matière de santé** à la fois pour la jeunesse et le grand âge.

Nous voulons également apporter notre contribution en **soutenant des programmes de formation d'excellence à destination de jeunes scientifiques** afin de faire rayonner la recherche.

Enfin, nous voulons **accélérer l'innovation en matière de recherche, de thérapie, de prévention, d'éducation à la santé, et d'amélioration de la prise en charge des patients.**

LES PORTEURS DE PROJETS CONCERNÉS

Les projets pouvant prétendre à un soutien de notre mécénat doivent être portés par une structure éligible au mécénat d'entreprise, créée il y a plus de 2 ans au moment de sa candidature et ayant son siège en France.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

- Le projet concerne des pathologies de santé liées à la jeunesse ou au grand âge ou un programme de formation d'excellence à destination des jeunes scientifiques :
 - **les maladies infantiles** (maladies infectieuses, maladies génétiques, mort subite du nourrisson) et les troubles des apprentissages et du neuro développement (troubles Dys) ;
 - **la perte d'autonomie et des maladies neurodégénératives** (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, maladie de Charcot) ;
 - **les formations d'excellence pour les jeunes scientifiques** en matière de santé.
- La structure est éligible au mécénat d'entreprise (conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts)
- Les liens entre la structure et les parties prenantes reposent sur une relation transparente, respectueuse et éthique
- La structure n'est pas liée à un parti politique et respecte la laïcité. Elle ne présente aucun aspect discriminant au regard du genre, du handicap, de la religion, des origines ethniques et géographiques
- La structure a été créée il y a plus de 2 ans et son siège est en France
- Le projet a commencé ou pourra débuter au plus tard dans les 12 mois suivant la signature de la convention de partenariat
- Le budget du projet proposé aux Mutuelles AXA devra être compris entre 100 000 € et 1 million d'euros par an et les Mutuelles AXA seront le partenaire financier privé majoritaire
- La durée du soutien ne pourra excéder 36 mois
- Le projet se déroule sur le territoire français

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Phase 1 :

Les candidats déposent une Note d'intention synthétique, qui fera l'objet d'une présélection par l'équipe mécénat et le Comité scientifique du mécénat Santé des Mutuelles AXA. Ensemble, ils vérifieront le respect des critères de recevabilité.

Cette note d'intention devra donc présenter brièvement le projet (objectifs, actions envisagées, calendrier, lieu de réalisation, budget...), les bénéficiaires ciblés, la dimension innovante du projet, la méthode de recherche envisagée le cas échéant, les intervenants du projet, les résultats attendus et expliquer en quoi le projet s'inscrit dans l'une des 3 thématiques de l'appel à projets.

Lien vers la note d'intention à compléter : <https://axamecenat.optimytool.com/fr/>

Date limite de dépôt du formulaire : 31 juillet 2022 à 23h59

Tous les candidats seront prévenus par mail de la recevabilité ou non de leur projet suite à l'étude de leur note d'intention début septembre 2022.

Phase 2 :

Si le projet est présélectionné, le porteur de projet recevra un lien internet pour déposer un dossier de demande de subvention complet qui fera l'objet d'une sélection finale.

Date limite de dépôt du formulaire : 4 octobre 2022 à 23h59

L'équipe mécénat et le Comité scientifique étudieront l'ensemble des dossiers reçus et émettront un avis d'expertise détaillé pour chacun. Sur les recommandations du Comité scientifique, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Relation avec les Sociétaires (CNGRS), comité des Conseils d'administration des Mutuelles AXA, statuera en dernier ressort sur la sélection des projets.

Les projets lauréats seront annoncés début décembre 2022.

LES CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection sur lesquels les instances s'appuieront pour instruire les dossiers sont les suivants :

- Expérience et légitimité de l'organisation et de ses parties prenantes
- Utilité et pertinence du projet par rapport aux besoins identifiés
- Faisabilité de la mise en œuvre dans le contexte
- Clarté de la méthodologie, de la démarche de suivi et d'évaluation des avancées, réalisations et bénéfices en faveur du ou des public(s) cible(s).
- Pertinence des moyens et des budgets prévus
- Inclusivité et pérennité, notamment en matière d'implication des institutions publiques

L'ÉQUIPE MECENAT AXA FRANCE

- Amélie Moritz, Responsable du programme santé – mécénat AXA France.
- Bérangère MESSISSI Responsable du mécénat AXA France.
- Clément ROUXEL, Membre du COMEX des Mutuelles AXA, Directeur de la stratégie, de l'Engagement d'Entreprise et de la Communication, AXA France.

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Pr Christèle GRAS-LE GUEN : Professeur de pédiatrie, chef de service des Urgences et de Pédiatrie au CHU de Nantes - présidente de la Société française de pédiatrie
- Pr Sandrine ANDRIEU : Professeur de santé publique, Directrice de l'Unité 1027 Inserm- Université Toulouse III "Épidémiologie et analyses en santé publique : risques, maladies chroniques et handicaps".
- Pr Jean-Yves BLAY : Professeur d'oncologie médicale, directeur général du Centre Léon Bérard de Lyon, coordonnateur du réseau de référence clinique des sarcomes Netsarc (Centre expert des cancers rares labellisé par l'Institut national du Cancer).
- Diane DEPERROIS : Membre du Comex AXA France. Directrice Générale AXA Santé et Collectives France.

LE COMITE DES NOMINATIONS, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA RELATION AVEC LES SOCIETAIRES (CNGRS) DES MUTUELLES AXA

- Isabelle AZEMARD
- Henri de CASTRIES
- Philippe GUERAND
- Pierre-Antoine GOURRAUD
- Alain de MARCELLUS
- Olivier RICHE

Le service mécénat est à votre disposition pour vous renseigner sur les critères et le processus de sélection.
Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse service.mecenatsante@axa.fr